Union des Villes et Communes de Wallonie asbl

Convention entre la Région wallonne et l'Union des Villes et Communes de Wallonie pour la mise en place d'activités d'appui aux ADL

Plate-forme – 13 février 2012

Procès-verbal

Présents: *Mesdames BARBEAUX, DE BIOURGE, DEPAZ, DESSART, GALASSO, GALLAND (en remplacement de Mme MARION), INVERNIZZI (en remplacement de Mr DAYE), MINET, RACOT (en remplacement de Mme MARION), VAN OVERMEIRE.*
Messieurs BONNI, FERMINE, HAUTPHENNE, JADOUL, JOACHIM, LORIDAN, MOENS

Excusés: *Madame BIORDI*
Messieurs BARBEAUX, DE BEURME, FRYNS, GELHAY, GUILLAUME, LECAT, LECERF, LINOTTE, LOMBA, LOUON, MINETTE, MOTTARD, PARMENTIER, THIRIFAY, WIMMER

---

1. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES DE LA PLATE-FORME

Madame De Biourge, qui préside la réunion en l'absence de Monsieur Lomba, présente Monsieur Jean-Marc Joachim qui remplace Madame Ramelot en tant que représentant de la DGO5. A noter que Madame Marie-Laure Depaz, nouvel agent à Waremme remplace Monsieur Vincent Boulanger suite au départ de ce dernier.

Etant donné que les thèmes de la plate-forme de ce jour concernaient tout particulièrement les mandataires, Madame Van Overmeire a souhaité inviter l'ensemble des mandataires responsables des ADL et pas seulement les mandataires habituellement membres de la plate-forme. Sont dès lors présents aujourd'hui Madame Viviane Dessart, Echevine à Visé ainsi que Monsieur Eric Hautphenne, Bourgmestre de Héron et Monsieur Michel Jadoul, Bourgmestre de Berloz.

On effectue un tour de table en vue de présenter les différents participants du jour.

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA PLATE-FORME DU 19 DECEMBRE 2011

Les membres de la plate-forme présents approuvent le PV de la dernière plate-forme.

Madame Barbeaux précise que la Commission d'agrément a indiqué, lors de sa dernière réunion, qu'il y avait effectivement une plus-value à ce que les ADL s'impliquent dans les projets européens. Ces projets doivent toutefois rester dans les missions de l'ADL de création d'activités économiques et d'emploi. La Commission souhaite par ailleurs que l'agent ne prenne pas entièrement à sa charge le volet administratif de ce type de projet.

3. LES RELATIONS ENTRE LES MANDATAIRES ET LES AGENTS AU SEIN DE LEUR COMMUNE

En guise d'introduction, Madame De Biourge présente quelques informations qui sont issues d'une enquête menée par l'UVCW il y a quelques mois auprès des mandataires à propos du dispositif ADL. On notera ainsi que certains mandataires relèvent l'existence de difficultés liées au turn-over des agents. D'autres indiquent qu'ils souhaiteraient que les reportings envers les mandataires soient plus réguliers. A ce titre, il semblerait que les liens entre les mandataires et les agents soient plus naturels dans le cas d'ADL constituées sous forme de régie communale ordinaire que dans le cas d'ADL fonctionnant sous une autre forme. Par ailleurs, des mandataires reconnaissent qu'il est important que l'ADL ait une certaine indépendance.

Madame De Biourge confirme que certains mandataires disent ne pas bien connaître ce que font les agents.

Madame Dessart a l'impression que l'ADL n'est pas considérée comme un outil important de la commune. Personnellement, elle a été très contente d'avoir la visite de la DGO6 à Visé. Madame Dessart estime que c'est à l'échevin en charge de l'ADL de faire part de l'importance de l'outil au sein de sa commune. Il est également important de renforcer les compétences de l'ADL, qu'on connaisse davantage le dispositif. Elle estime également que les ADL doivent se rencontrer entre elles afin de se soutenir mutuellement. Elle indique à nouveau qu'elle trouve très positif que la DGO6 vienne à la rencontre des ADL sur le terrain, ce qui renforce le message en termes du rôle attendu de l'ADL auprès des communes. En ce qui la concerne, elle a des échanges privilégiés avec ses agents et ensemble, elles ont dernièrement recadré et adapté leur plan d'actions. Madame Dessart espère que la Région wallonne tiendra compte de ce changement de la part de son ADL. Enfin, Madame Dessart demande qu'il y ait une meilleure communication assurée par la Région wallonne par rapport au dispositif.

Monsieur Jadoul considère que le travail réalisé par son ADL est excellent, mais qu'il y a un manque de visibilité de ce travail au niveau de la commune. Le retour par rapport à l'effort fourni est un peu trop modeste. Il estime que l'ADL forme un maillon important avec le PCDR. Selon lui, l'ADL permet d'ouvrir d'autres horizons aux petites communes. Cependant, il y a un manque de visibilité du dispositif de la part des mandataires. Il estime qu'il n'y a pas assez de liens entre l'ADL et le conseil communal.

Madame De Biourge confirme que le travail fourni par l'ADL n'est pas assez connu. Elle demande aux mandataires quelles pistes ils suggèrent pour mettre davantage en avant ce travail.

Monsieur Jadoul estime que le conseil communal ne se rend pas compte des possibilités que peuvent offrir les ADL, la seule preuve du travail de l'ADL étant le rapport d'activités. Il faudrait des contacts plus fréquents entre les deux parties.

Madame Dessart estime que le fait de repréciser le cadre des missions de l'ADL pourrait aider à mieux la faire connaître. Il faudrait communiquer à nouveau sur les missions principales de l'ADL. Elle suggère de diffuser des spots publicitaires et de communiquer davantage envers les citoyens et les entreprises et propose de faire des réunions à ce sujet entre ADL d'une même région.

Monsieur Fermine s'étonne que l'ADL ne soit pas visible au sein de certaines communes. Il estime que localiser l'ADL dans un bon endroit pourrait aider à mieux la faire connaître. Par ailleurs, certaines ADL ont leur propre page internet, ce qui permet de la rendre plus visible aux yeux des citoyens. Une autre piste est de rendre l'ADL présente dans le bulletin communal. La reconnaissance vient, selon lui, avant tout de la communication qui est faite

de l'ADL au niveau local. En ce qui concerne les commerçants ou les entrepreneurs, les agents ne doivent pas hésiter à aller au-devant, par exemple, des clubs d'entreprises.

Madame Barbeaux ajoute que la reconnaissance se fait par les réseaux que l'ADL se crée.

Selon Madame Galasso, la façon dont les agents ADL se présentent donne parfois l'impression que l'ADL doit se justifier d'exister. Il est important qu'elle se positionne correctement par rapport aux autres opérateurs qui existent et qu'elle mette en avant ce qui fait sa spécificité locale.

Monsieur Moens constate que l'on se trouve face à un paradoxe. Selon lui, la Commission d'agrément s'est surtout rendue compte que le dispositif était, dans certains cas, détourné de ses missions par les autorités communales. Il estime que, parfois, le lien avec la commune est même peut-être trop présent. Il estime qu'il faut avant tout avoir pour objectif une réappropriation de l'outil par les autorités communales. Pour cela, il faut sans doute qu'une communication soit faite envers ces dernières. Il faut également s'assurer que davantage d'aller-retours aient lieu entre les deux parties quant au rôle attendu de l'ADL.

Madame De Biourge relève que l'agent doit parfois faire face au problème du mandataire qui demande à l'agent d'exécuter quelque chose qui est hors mission. L'agent se retrouve parfois coincé entre les desiderata des mandataires et ceux de la Région wallonne.

Madame Dessart relève qu'auparavant, le cadre des ADL était moins bien précisé et que jusqu'ici, elle avait travaillé de bonne foi, de la meilleure manière à ses yeux, au vu des instructions données à l'époque.

Monsieur Moens pense qu'il faudrait associer les ADL et leurs mandataires de manière plus directe.

Madame Invernizzi indique, qu'en tant qu'ADL toute récente, celle-ci a pu bénéficier des essais et erreurs commises par toutes les ADL qui étaient là bien avant elle. Dès lors, pour sa commune, le rôle et le cadre du dispositif ADL ont tout de suite été clairs. L'ADL s'est tout de suite dit qu'elle était le chaînon manquant entre l'emploi et les activités économiques ainsi qu'entre l'emploi et le développement de la ville. L'Echevin en charge de l'ADL croit très fort au projet et impose le point sur l'ADL au collège. Par ailleurs, Madame Invernizzi estime que le fait d'être introduit au collège est davantage une force qu'une faiblesse car cela permet d'intervenir dans toutes les autres discussions qui ont lieu au sein du collège et qui pourraient avoir un impact sur les missions de l'ADL. En ce qui concerne la communication, Madame Invernizzi passe 7 à 8 % de son temps de travail à communiquer tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'administration communale. Elle se force à communiquer de façon récurrente, même si elle n'a pas toujours quelque chose d'important à dire, mais elle estime qu'il est essentiel de se rappeler régulièrement à la mémoire du public.

Madame De Biourge confirme que la bonne communication entre le collège et l'ADL est essentielle.

Monsieur Hautphenne indique que son ADL a également dû recadrer son plan d'actions. Il estime qu'il faudrait prendre des dispositions décrétales dans ce sens, afin de préciser les choses. En ce qui concerne son ADL, la communication envers l'extérieur fonctionne très bien, même trop bien, au point que l'agent est amené à refuser certaines sollicitations. Il pense par ailleurs qu'il est nécessaire d'élargir le cadre de travail des ADL plus rurales et qu'il faut restructurer les différents outils existants au sein d'une commune afin de pouvoir travailler de manière plus transversale.

Monsieur Fermine répond à Monsieur Hautphenne que la Commission d'agrément a tenu compte des spécificités de Héron, notamment en ce qui concerne le comité de pilotage.

Monsieur Hautphenne mentionne qu'il est frustrant de devoir abandonner certains projets parce que la Commission a estimé que l'ADL avait franchi la limite de son rôle.

Monsieur Moens indique qu'une réflexion a été amorcée en ce qui concerne la complémentarité entre l'outil ADL et le PCDR. Au niveau du Gouvernement wallon, une démarche transversale a été mise en place en ce qui concerne l'égalité des chances. Il en est de même en ce qui concerne la volonté de voir se développer une politique de la ville. Il estime qu'il serait également bon d'avoir un "squelette" commun sur le plan communal car jusqu'ici, on a eu tendance à multiplier les plans d'actions et les diagnostics. Si un outil commun est sans doute moins porteur sur le plan politique, il n'empêche qu'il faut continuer à sensibiliser le monde politique régional sur la question.

Madame Barbeaux rappelle l'expérience pilote qui va bientôt être menée en ce qui concerne le plan stratégique transversal communal.

Monsieur Moens estime que, par rapport à cette initiative, il faudra malgré tout arriver à y greffer d'autres éléments.

Monsieur Hautphenne comprend le besoin d'établir des frontières, mais insiste pour qu'on fasse parfois preuve d'une certaine souplesse.

Madame Barbeaux rappelle qu'il faut éviter que, dans les petites communes, les agents ADL prennent le rôle d'autres opérateurs absents.

Monsieur Hautphenne pense qu'une des solutions serait d'établir des passerelles privilégiées entre les différents secteurs.

Madame Invernizzi indique qu'il n'est pas évident de savoir où s'arrête le rôle de l'ADL par rapport à un cas en particulier. Pour sa part, elle estime que son rôle est d'aider un projet jusqu'au moment où on peut déterminer s'il va fonctionner de manière autonome ou non. Si on se rend compte que le projet de l'agriculteur, par exemple, n'est pas multiplicateur, on s'arrête.

Monsieur Bonni estime qu'il est très difficile d'évaluer cela et que le feeling intervient beaucoup dans ce genre de décision.

Madame Minet fait part de deux cas où elle a soutenu le porteur de projet alors que d'autres n'y croyaient pas et au final, ces personnes ont pu créer avec succès leur propre emploi.

Madame Dessart estime que si l'action faisant l'objet d'un dépassement du rôle de l'ADL demande un investissement minime en termes de temps de la part de l'ADL, cela ne doit pas poser de problème.

Monsieur Moens tient également à relativiser la question du rôle et des limites de l'ADL. Si certains dossiers sont effectivement très problématiques, de manière générale, la communication entre l'ADL et la Région wallonne n'est pas complètement fermée. Mais ce qui est interpellant, c'est de constater que, dans le cas de deux communes similaires en termes de diagnostic, une ADL va fonctionner très bien et l'autre pas du tout. C'est pour cela aussi que l'administration va de plus en plus sur le terrain. Cela aide beaucoup à mieux comprendre l'aspect concret d'un dossier.

Monsieur Jadoul indique qu'une des missions de l'ADL est de développer le tourisme. Il s'étonne qu'auparavant, cette action lui a été refusée alors que dernièrement, la Commission lui a, au contraire, demandé de développer le tourisme.

Madame Barbeaux indique que la Commission se base sur ce qui se trouve dans le dossier, et plus précisément sur le diagnostic et l'étude AFOM, pour faire ses recommandations et qu'un dialogue reste dans tous les cas possibles.

Monsieur Bonni déclare qu'en ce qui concerne son ADL, elle a tendance à négliger ce volet "communication" parce que les agents sont lancés à 100 % dans leur projet. Par ailleurs, il distingue deux aspects dans la communication: l'un axé sur l'ADL et l'autre axé sur les projets. Dans ce dernier cas, il n'est pas toujours facile de communiquer énormément car il existe un risque de frustrer le partenaire ou le politique. En ce qui concerne le rôle de l'ADL, il faudrait définir un dénominateur commun aux ADL et avoir un mandat pour communiquer là-dessus. On manque aussi de précisions quant au rôle de l'ADL dans différents outils comme le plan stratégique transversal communal ou l'agenda 21. Ce rôle devrait être déterminé au niveau du Gouvernement wallon. Dès qu'un nouveau projet sort, le rôle de l'ADL devrait être défini. Enfin, en termes de communication, il y a un manque de moyens, mais surtout de temps. Cela dépend aussi du profil de l'agent: certains sont davantage des personnes de dossiers, d'autres des "communicateurs".

Madame De Biourge insiste sur le fait que la communication entre le pouvoir communal et l'ADL est extrêmement importante. Si le collège change de positionnement à un moment donné dans un dossier où l'ADL est concernée, cette dernière n'est pas toujours au courant. Les membres du collège ne pensent pas toujours que leur prise de position va changer la donne pour l'ADL à certains niveaux.

A ce sujet, Madame Minet mentionne que les comptes-rendus des réunions de collège sont une source très importante d'informations.

Madame De Biourge indique que la transmission de ces documents au sein de l'administration dépend d'un collège à l'autre.

Madame Minet ajoute que, quoi qu'il en soit, il est important que le collège fasse un feed-back de ce qui s'est décidé.

Madame Invernizzi indique que, dans sa commune, le secrétaire communal fait un retour d'informations aux différents chefs de service et responsables d'asbl communales après chaque réunion de collège.

4. LA BONNE COMMUNICATION ET COMPREHENSION ENTRE LES MANDATAIRES ET LES AGENTS ADL D'UNE PART ET LA COMMISSION D'AGREMENT D'AUTRE PART QUANT AU ROLE ATTENDU D'UNE ADL

Madame De Biourge indique que ce thème a déjà été abordé au cours du point précédent.

Afin de poursuivre la discussion sur ce thème bien précis, elle présente quelques informations issues de l'enquête menée par l'UVCW il y a quelques mois auprès des mandataires à propos du dispositif ADL.

Ainsi, certains mandataires ont fait part de l'inutilité qu'ils ont ressentie d'avoir dû créer un organe juridique à part, ce qui constitue pour eux une perte de temps et de moyens. Ils estiment également que les rapports sont contraignants et coûteux en termes de temps et d'énergie.

D’autres ont l’impression que la Région wallonne ne se rend pas toujours compte de l’importance et de la diversité des ADL implantées sur tout le territoire et par conséquent, du fait que les nécessités et les besoins sont différents selon le territoire.

Si certains mandataires témoignent des bonnes relations qu’ils entretiennent avec la Région wallonne, d’autres mandataires déplorent l’existence de liens trop procéduriers et constatent un manque de réelle concertation constructive. Ils regrettent que le rapport d’activités soit le seul moyen de communication, de connaissance, d’évaluation et de contrôle des activités et déplorent le peu, voire l’absence, de visites de terrain. Ils estiment que la Région Wallonne se limite à agir comme un pouvoir subsidiant de tutelle et n’offre pas un soutien assez marqué sur le plan logistique ou du contrôle. De même, certains considèrent que le retour qui est donné par la Région Wallonne est insuffisant, n’est pas toujours présenté de manière constructive ou s’avère parfois un peu trop éloigné des réalités de terrain. Il existerait, selon eux, un décalage entre la réalité de terrain rencontré par les agents, les capacités communales et les volontés de la Région Wallonne.

L’enquête relève encore le manque de clarté et d’indications claires concernant le travail des agents ainsi que le manque de visibilité des rôles à tenir. Certains mandataires estiment que la Région wallonne se cantonne trop au décret et dénonce tout ce qui ne serait pas assez "économique". Ils estiment que cela convient d’autant moins pour les communes de petite taille et qu’il existe une vision trop restreinte du développement local.

Des résultats issus de l’enquête, on relèvera encore le retard encouru dans le versement des subsides, ce qui pose tout particulièrement problème aux ADL qui ne sont pas en régie communale ordinaire.

Depuis la réalisation de cette enquête, on notera cependant que les visites de terrain ont été réactivées.

Monsieur Hautphenne remarque que les relations entre l’administration et les ADL ont beaucoup évolué ces derniers temps et ce, de manière positive.

Madame Dessart partage cet avis et fait part de son souhait d’allonger la durée de l’agrément.

Monsieur Moens précise que ce souhait lui a été relayé à de nombreuses reprises et qu’il partage cet avis. Il estime que cela serait également positif pour des questions de transversalité en termes de stratégie communale.

Madame Dessart ajoute que, par ailleurs, cela rendrait la fonction d’agent ADL plus attractive.

Madame De Biourge confirme qu’il serait intéressant que la durée de l’agrément soit équivalente à celle de la durée de la mandature communale.

Concernant les visites de terrain, Monsieur Fermine confirme que ces dernières sont désormais plus fréquentes.

Madame Van Overmeire ajoute que les résultats de l’enquête auraient sans doute déjà quelque peu évolué si celle-ci était à nouveau menée aujourd’hui.

Madame Galasso constate que des liens se créent entre la Région wallonne et les ADL. Elle témoigne de la démarche de certaines ADL de vouloir venir présenter leurs projets devant la Commission d’agrément.

En ce qui concerne le projet de réforme relatif aux ADL et aux Gestion Centre Ville (GCV), Monsieur Moens précise que le projet ADL n'est pas remis en question. L'idée est de rationaliser les moyens et d'atteindre les objectifs autrement. Tant pour les ADL que pour les GCV, l'idée est de les faire évoluer et non de les remettre en question. Un des objectifs de la réforme est d'une part de stabiliser le dispositif GCV qui est toujours en attente d'un arrêté d'exécution et d'autre part, de rationaliser les deux dispositifs en maintenant l'emploi actuel et en saisissant l'opportunité de réviser certaines choses en les redéfinissant. Monsieur Moens estime que les deux dispositifs sont complémentaires. L'idée est de faire coexister les deux dispositifs dans un texte. La volonté est également de bien redéfinir le rôle et les conditions d'octroi des GCV. Il en est de même pour les ADL.

Madame De Biourge fait part de la crainte des communes que le dispositif soit davantage pris en charge financièrement par ces dernières.

Monsieur Moens précise qu'il a attiré l'attention du Ministre sur le fait que la rationalisation ne devait pas nécessairement signifier moins de budget par ADL mais plutôt de parvenir à ce que les ADL fassent ce pour quoi elles existent.

Madame Dessart confirme que la commune devrait revoir à la baisse son personnel s'il y avait diminution de la subvention régionale. Elle ajoute que des agents pourraient décider de quitter l'ADL si de manière générale, ils n'étaient pas rassurés quant à cette rationalisation annoncée.

5. LE RAPPORT D'ACTIVITES 2011

Etant donné que le nouveau modèle à utiliser pour rendre le rapport d'activités 2011 sera seulement mis en ligne à la mi-mars et qu'il a été décidé de reporter la date de rentrée du rapport au 30 avril 2012, Madame De Biourge fait part du délai relativement court entre ces dates au vu de la date de mise en ligne, le 15 mars, de la présence des deux semaines de vacances de Pâques et du délai nécessaire pour faire approuver le rapport par le Conseil d'administration/le Comité de pilotage et ensuite, par le Conseil communal, qui pourrait, dans certaines communes, se réunir en début de mois d'avril.
[NB: L'administration rappellera à ce propos après la réunion que l'approbation du rapport d'activités par le conseil communal n'est pas une obligation vis-à-vis de l'administration régionale].

Madame Barbeaux lui répond que, si certains agents ont des soucis pour faire approuver leur rapport dans les délais, ils peuvent contacter individuellement la DG06. Elle ajoute que le modèle du rapport d'activités reste le même dans son contenu et que les fiches doivent être complétées par action. Par conséquent, les agents peuvent déjà travailler à la rédaction de ce rapport en attendant la mise en ligne du modèle électronique.

6. L'ACCES A LA BANQUE-CARREFOUR DES ENTREPRISES: ETAT DES LIEUX

Madame De Biourge fait part du problème rencontré par son ADL pour obtenir l'accès privilégié à la BCE: elle a envoyé le formulaire demandé depuis un bon moment et attend toujours une réponse de leur part.

Madame Minet confirme qu'elle rencontre elle aussi des difficultés. Elle a renvoyé le formulaire à plusieurs reprises, mais n'a toujours pas obtenu l'accès.

Quant à Monsieur Bonni, lors de la demande qu'il avait faite, on lui a précisé qu'il fallait envoyer la preuve de son agrément, ce qu'il n'avait pas encore reçu à l'époque.

Madame Van Overmeire fait part des nouvelles toutes récentes transmises à ce sujet par François Louon, qui a géré les contacts avec la BCE lors du groupe de travail. La BCE lui a en effet signalé fin de semaine dernière que des améliorations techniques avaient été apportées à l'application KBO Select durant le mois de décembre et que c'était également une nouvelle application qui s'occupait de gérer le profil des utilisateurs. Etant donné que la migration des utilisateurs de l'ancienne application vers la nouvelle n'a pas été effectuée, il est nécessaire que chacun fasse la démarche de renvoyer un formulaire déjà envoyé auparavant pour récupérer son accès. Madame Van Overmeire se charge d'informer les agents dans les prochains jours sur la démarche précise à suivre pour récupérer cet accès. Elle propose de refaire le point sur cette question lors de la prochaine plate-forme.

7. INTER-ADL

Il n'y pas eu de nouvelle réunion inter-ADL depuis la dernière réunion de la plate-forme du 19 décembre dernier.

En ce qui concerne l'inter-ADL Hainaut, Madame Minet précise qu'il est prévu de poursuivre, lors d'une prochaine réunion (date non encore fixée à ce jour) la présentation des projets menés par chaque ADL. Cette démarche entamée lors de la dernière réunion s'avère très intéressante pour pouvoir échanger entre eux sur les projets menés. L'accent est tout particulièrement mis sur les difficultés rencontrées pour mener à bien ces différents projets.

La date de la prochaine réunion de l'inter-ADL Namur-Luxembourg a été fixée au vendredi 16 mars 2012. Elle aura lieu à Ciney. Il est possible que l'un des thèmes abordés soit la gestion des cellules commerciales vides.

La date de la prochaine réunion de l'inter-ADL Liège n'a pas encore été fixée.

8. DIVERS

Pendant son congé de maternité et son congé parental, entre début mars et fin août 2012, Madame Van Overmeire annonce qu'elle sera remplacée par sa collègue Madame Laetitia Vander Borght qui l'avait déjà remplacée pendant son congé de maternité précédent. Les coordonnées de Madame Vander Borght seront envoyées prochainement aux agents.

La prochaine journée de formation, sur le thème des zones d'activités économiques, aura probablement lieu en juin prochain. La prochaine réunion de la plate-forme ADL se tiendra en octobre ou novembre 2012.

KVO/IDG/17.02.12

* *
*